

Liste tarifaire du Canada

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
	dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre)		
9618.00.00	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages.	9 %	A
9701.10.10	Originaux faits par des artistes Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
9701.10.90	Autres	5,5 %	A
9701.90.10	Collages originaux et plaques décoratives analogues faits par des artistes Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
9701.90.90	Autres	7 %	A
9702.00.00	Gravures, estampes et lithographies originales. Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
9703.00.00	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières. Note: Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.	En fr.	A
9704.00.00	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du no 49.07.	En fr.	A